

Lutte contre le COVID-19 : communiqué du 19 mars 2020

La Ville de Troyes, le Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS), Troyes Champagne Métropole assurent la continuité des services publics essentiels afin de favoriser le confinement.

Le service public doit impérativement mobiliser ses forces sur les seules missions essentielles à la vie de la cité (solidarité, sécurité, salubrité) et pour permettre aux soignants de travailler. La règle pour enrayer la propagation de l'épidémie est bien le confinement, la sortie devant être en responsabilité purement dérogatoire.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Depuis le 17 mars à 12 h, et pour 15 jours minimum, même si vous ne présentez aucun symptôme, vous ne pouvez sortir sans un motif valable qui fait l'objet de contrôles par les forces de l'ordre.

Nous vous rappelons que seuls 5 motifs sont valables :

- o Aller au travail et en revenir, et les déplacements professionnels inévitables
- o des raisons de santé
- o des courses essentielles et indispensables (alimentaires, pharmacie...)
- o les motifs familiaux impérieux, l'assistance de personnes vulnérables
- o les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle des personnes à l'exclusion de toute pratique sportive collective

Les sorties indispensables à l'équilibre des enfants et aux besoins des animaux de compagnie, le sport et l'activité physique individuels dans les espaces ouverts, ne sont autorisés qu'à proximité du domicile, dans le respect des gestes barrière et en proscrivant tout rassemblement.

Si ces règles n'étaient pas davantage respectées à Troyes, en vertu des pouvoirs de police générale qui sont confiées au maire, les parcs et jardins troyens seraient fermés.

Merci de votre responsabilité et dans un souci de protection de tous par chacun, veuillez rester chez vous en dehors de ces cas précis et qui doivent rester exceptionnels.

Les services de la Ville de Troyes, du Centre Municipal d'Action Sociale et de Troyes Champagne Métropole s'organisent afin de vous permettre de vivre au mieux ce nécessaire repli.

o Accès à la culture à distance

La Médiathèque Jacques-Chirac propose depuis plusieurs années de multiples services numériques sans surcoût à ses abonnés (emprunt d'E-book, de films, de plus de 1000 titres

périodiques, cours de langues, de code, de soutien scolaire, téléchargement de logiciels multimédia...)

Afin de ne pas bloquer les cartes de prêt et ainsi l'accès à ces nombreux services, la Médiathèque a d'ores et déjà prolongé les durées d'emprunt des livres physiques, ceux-ci ne pouvant être rendus durant la fermeture actuellement observée par les établissements.

Dans le même esprit, afin de ne pas pénaliser les abonnés durant cette période, leur faciliter l'accès aux ressources numériques, les inciter à les utiliser et continuer à être en lien avec eux, les règles de prêts en téléchargement sont élargies :

- pour la presse en ligne : 20 magazines au lieu de 10 habituellement
- Vidéo à distance (VOD) : 4 vidéos au lieu de 3

En outre, pour permettre au plus grand nombre de profiter de ces services, l'inscription à la Médiathèque sera possible à distance et gratuite pour tous jusqu'au 30 juin 2020 en suivant les instructions sur www.troyes-champagne-mediathèque.fr

La Médiathèque proposera tous les jours via ses réseaux sociaux des infos, conseils de lecture E-books, films et valorisation des titres de presse en ligne.

o Appui logistique aux commerçants

Depuis hier, les gardes-champêtres de la Ville de Troyes, en liaison avec les commerçants et professionnels concernés ont réalisé des marquages à la peinture sur l'espace public au droit des magasins. Ils permettent aux commerçants alimentaires et ceux autorisés à rester ouverts (pharmacie...) de faire respecter les distances minimales nécessaires entre les clients.

Ce service s'est poursuivi toute la journée d'aujourd'hui. Après le centre-ville, cette mission sera étendue aux autres quartiers troyens pour que l'ensemble des commerces ouverts bénéficient de cette mesure de sécurité et ainsi vous protéger et protéger vos proches.

Pour rappel, les autorisations de sorties doivent être limitées au strict nécessaire.

o Information aux habitants

Le standard mutualisé est encore pour lors joignable au 03 25 42 33 33 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h afin de répondre à vos questions sur le service public.

Une Foire aux questions (FAQ) sera prochainement en ligne sur le site Internet de la Ville de Troyes et accessible depuis celui de Troyes Champagne Métropole afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les Troyens et usagers. (Rubrique COVID).

Les réseaux sociaux de la Ville de Troyes, de Troyes Champagne Métropole et leurs sites vous tiennent informés en temps réel.

Un sms et un message enregistré seront adressés ce jour aux Troyens pour leur rappeler la nécessité de maintenir le confinement le plus possible. Le standard sera ouvert ce soir jusqu'à 19h pour répondre à vos questions.

o Salubrité publique

La collecte des déchets est maintenue aux jours habituels.

Toutefois, le ramassage peut être plus tardif. Afin d'éviter les croisements d'équipe et de permettre d'assurer le service sur la durée, les équipes interviennent en effet sur un secteur élargi.

Toutes les déchetteries sont désormais fermées. Pour le ramassage des encombrants, seuls les rendez-vous pour enlèvement pris ultérieurement pour Troyes (qui sont effectués en régie) sont encore honorés. Sur toutes les autres communes, le prestataire qui assure habituellement ce service ayant cessé son activité, l'enlèvement n'est plus assuré.

o Circulation

Une équipe a travaillé sur l'esplanade Delestraint désormais libérée des métiers forains afin de restituer au plus vite le boulevard Delestraint, axe de desserte du commissariat de police et de l'hôpital.

o Dignes

Les travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy sont suspendus. Pendant cette période, les agents du service rivières de Troyes Champagne Métropole restent pleinement mobilisés pour assurer un suivi quotidien de la digue et des débits transitant dans l'agglomération troyenne. En cas d'urgence, le service d'astreinte digue reste joignable 24h/24h au 06 74 78 16 75.

Comptant sur votre compréhension et votre esprit de responsabilité, la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et le CMAS sont à vos côtés et se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

En cas de symptômes d'une infection respiratoire ou de fièvre au-dessus de 37,5 degrés, restez à la maison, contactez votre médecin et limitez le contact avec d'autres personnes autant que possible. N'appellez le 15 qu'en cas de forte fièvre ou de difficulté respiratoire. L'ultime solution pour enrayer la propagation du COVID-19 et de permettre aux professionnels de santé de soigner ceux qui en ont besoin est de respecter le confinement sans céder à la panique, appliquer les mesures barrières lors de vos échanges qui doivent être exceptionnels et satisfaire à un besoin impérieux et au sien de votre foyer afin de vous protéger, protéger les autres et vos proches. Soyez responsables, restez chez vous !

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr